



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2018-269

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2018

# Sommaire

**DIRECCTE Centre Val de Loire**

R24-2018-10-30-006 - Décision modificative 12 (3 pages)

Page 3

DIRECCTE Centre Val de Loire

R24-2018-10-30-006

Décision modificative 12

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 12**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 modifié en dernier lieu le 20 décembre 2017 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre en date du 10 septembre 2014, modifié, portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'Unité de Contrôle de l'Unité de l'Indre,

Vu l'avis émis par le comité de direction régional,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du **1<sup>er</sup> novembre 2018**, l'article 2 de la décision du 10 septembre 2014 modifié en dernier lieu par l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 24 août 2018 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail est modifié comme suit pour le département de l'Indre :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Corinne KRAUCH Contrôleuse du travail Charlotte DUNOYER Inspectrice du travail	Charlotte DUNOYER	Corinne KRAUCH
4	Charlotte DUNOYER Inspectrice du travail	Charlotte DUNOYER	Charlotte DUNOYER

5	Laurent MEUNIER Inspecteur du travail	Laurent MEUNIER	Laurent MEUNIER
7	Pascal CORDEAU Inspecteur du travail	Pascal CORDEAU	Pascal CORDEAU
8	Christiane BRUNELLI Contrôleuse du travail Pascal CORDEAU Inspecteur du travail	Pascal CORDEAU	Christiane BRUNELLI

**Agents assurant l'intérim des postes vacants :**

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
2	Corinne KRAUCH Contrôleuse du travail Charlotte DUNOYER Inspectrice du travail	Charlotte DUNOYER	Charlotte DUNOYER
3	Christiane BRUNELLI Contrôleuse du travail Charlotte DUNOYER Inspectrice du travail	Charlotte DUNOYER	Charlotte DUNOYER
6	Christiane BRUNELLI Contrôleuse du travail Pascal CORDEAU Inspecteur du travail	Pascal CORDEAU	Pascal CORDEAU

**Article 2 :** À compter du **1<sup>er</sup> novembre 2018**, par dérogation avec les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, Laure-Clémence PORCHEREL, Directrice adjointe du travail, est chargée de fonctions d'inspectrice du travail sur l'ensemble du territoire de l'unité de contrôle de l'Indre, tous régimes sociaux et activités confondus. Elle est compétente pour le contrôle des établissements (et pour toutes les décisions y afférentes relevant des compétences d'un inspecteur du travail) dont les codes SIRET sont listés ci-après ainsi que des chantiers et tout autre lieu de travail mobile, temporaire ou fixe situés à l'intérieur de ces établissements :

Commune	Code SIRET de l'établissement
Argenton-sur-Creuse	429 066 855 000 25
Buzançais	263 600 025 000 13
Châteauroux	263 600 033 000 17
Châteauroux	519 858 880 000 15
Châteauroux	511 921 603 000 11
Châteauroux	519 548 317 000 30
Châteauroux	509 887 741 000 15
Châteauroux	400 874 541 000 32

Coings	488 558 743 000 16
Déols	534 173 497 000 15
Déols	799 629 472 000 17
Fougerolles	329 380 026 000 16
Fougerolles	380 809 459 000 15
Heugnes	380 445 619 000 14
Issoudun	435 257 688 000 67
Issoudun	520 673 211 000 14
La Châtre	380 809 459 000 31

Commune	Code SIRET de l'établissement
La Châtre	380 809 459 000 49
La Châtre	439 672 213 000 22
Lacs	493 373 047 000 23
Lacs	824 537 427 000 18
Lacs	413 901 760 167 94
Le Magny	377 831 342 000 11
Le Magny	349 844 357 000 13
Le Pêchereau	824 573 612 000 10
Méobecq	828 000 398 000 10
Montierchaume	504 560 616 000 14
Neuvy-Pailloux	339 301 418 000 28
Neuvy-Pailloux	807 643 861 000 14

Neuvy-Saint-Sépulchre	348 251 604 000 16
Neuvy-Saint-Sépulchre	385 032 800 000 18
Neuvy-Saint-Sépulchre	385 032 800 000 26
Neuvy-Saint-Sépulchre	380 809 459 000 56
Saint-Maur	816 920 532 000 24
Commune	Code SIRET de l'établissement
Thenay	497 754 408 000 27
Valençay	819 735 127 000 22
Valençay	792 456 196 000 15
Commune	Code SIRET de l'établissement
Velles	433 927 332 006 38
Verneuil-sur-Igneraie	816 620 355 000 56

**Article 3 :** Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et le responsable de l'unité départementale de l'Indre de la Direccte Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur après sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 30 octobre 2018  
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,  
Signe : Patrice GRELICHE